



Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Maîtres d'armes,

Le Club d'Escrime Dijonnais a le plaisir d'inviter les tireurs de votre club aux :



Circuits Nationaux

Challenges 

Sabre et Fleuret Vétérans

Hommes et Dames



Date :

Samedi 7 mars 2020 (CN Sabre)

Dimanche 8 mars 2020 (CN Fleuret)

Lieu de la compétition :

Centre sportif Dijon métropole

24 rue François Mitterrand - 21850 Saint Apollinaire



Horaires :

Ouverture des portes au public à :

11h30 le samedi et 08h30 le dimanche



Sabre Hommes	Samedi 7 mars	Appel : 13h00	Scratch : 13h15	Début : 13h45
Sabre Dames	Samedi 7 mars	Appel : 14h00	Scratch : 14h15	Début : 14h45
Fleuret Hommes	Dimanche 8 mars	Appel : 09h00	Scratch : 09h15	Début : 09h45
Fleuret Dames	Dimanche 8 mars	Appel : 10h00	Scratch : 10h15	Début : 10h45

Hébergement :

CAMPANILE Clémenceau (direct depuis la gare en prenant la ligne de tram T1 – arrêt Poincaré)
16 avenue Raymond Poincaré – 21000 Dijon
Tel. 03 80 71 10 56

CAMPANILE

1 rue de la Fleuriée - 21850 Saint Apollinaire
Tel. 03 80 72 45 38

IBIS BUDGET

6 rue des Longènes - 21850 Saint Apollinaire
Tel. 0 892 70 20 16

ETHIC ETAPES DIJON

Centre de Rencontres Internationales
1 avenue de Champollion - 21000 Dijon
Tel. 03 80 72 95 20 - www.cri-dijon.com

Règles de participation et formule des épreuves :

Règlement sportif fédéral en vigueur et en particulier le chapitre 8 relatif aux épreuves vétérans.

Engagements :

Uniquement en ligne sur le site de la FFE, **avant le mercredi 4 mars à 23 h 59**, pour les licenciés FFE.

Pour les tireurs licenciés à l'étranger, engagement à envoyer à Mme Isabelle LEVEQUE (beti.leveque@orange.fr), mentionner :
Nom - Prénom – Sexe - Date de naissance – Arme - Club – Nation – N° de licence. La licence nationale ou FIE devra être présentée à l'engagement sur place.

Le droit d'engagement est de 15 € (règlement sur place).

Le règlement sportif sera appliqué pour les tireurs non-inscrits et les tireurs absents.

Arbitrage :

Conformément à la réglementation d'arbitrage et les spécificités de la catégorie vétérans : Les clubs inscrivant 6 tireurs ou plus seront tenus de présenter un arbitre (totalité hommes et dames). De 4 à 5 tireurs, la règle du tireur volontaire s'applique si le club n'est pas en mesure de présenter un arbitre dédié.

Indemnisation en fonction du niveau de diplôme et conformément à la réglementation d'arbitrage.

Directoire technique :

Composé sur place avant le début de la compétition

Tenues et armes :

Normes fédérales en vigueur

Médical :

Conformément au règlement sportif

Récompenses :

Les podiums de chaque catégorie.

Catégorie V3 sabre homme : remise du trophée Bernard DEMICHELIS au vainqueur

Restauration :

Une buvette avec restauration fonctionnera dès le samedi à 11h30 et durant les 2 jours de compétition

Responsabilité :

Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité conformément au RI de la FFE. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident et de perte.

Accès :

Centre sportif Dijon métropole - 24 rue François Mitterrand - 21850 Saint Apollinaire



⚠️ Accès parking - Hauteur limitée

Possibilité de navette :

- 1°) de l'hôtel au gymnase (sur demande par mail – beti.leveque@orange.fr au plus tard le mercredi 4 mars 18H00 – préciser hôtel, arme tirée et communiquer n° de portable)
- 2°) du gymnase à la gare (navette + ticket tramway offert par le CED – sur inscription le jour du CN)

Un stand  fonctionnera pendant la compétition

Contacts: Facebook : <https://www.facebook.com/ClubdEscrimeDijonnais>

En cas de problème d'accès le jour de la compétition, contacter :
Didier Contrefois au 06 32 37 60 04 ou Jean-Pierre Harbelot au 06 88 35 15 04